

LOI N° 2018-24 DU 02 AOÛT 2018

portant autorisation de ratification de l'accord de crédit signé le 19 avril 2018, entre la République du Bénin et le Fonds Nordique de Développement (NDF), dans le cadre du Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA-ReSIP).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 30 juillet 2018 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

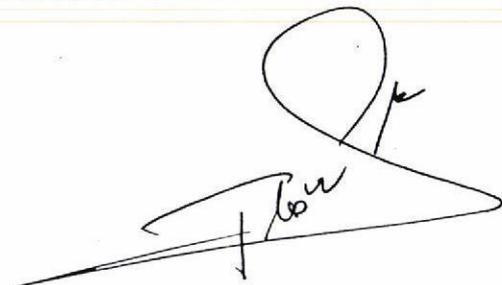
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de crédit d'un montant de quatre millions sept cent mille (4 700 000) dollars⁽¹⁾ EU équivalant à deux milliards cinq cent quatre-vingt-cinq millions (2 585 000 000) de francs CFA environ, signé le 19 avril 2018 entre la République du Bénin et le Fonds Nordique de Développement (NDF), dans le cadre du Projet d'investissement de résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA-ReSIP).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 02 août 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

(1) Taux indicatif : 1 USD équivaut à 550 FCFA

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,


Séverin Maxime QUENUM

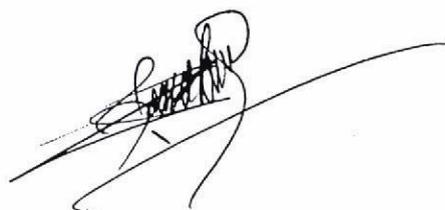
Le Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable,


José TONATO

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,


Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Décentralisation et
de la Gouvernance Locale,


Barnabé Z. DASSIGLI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; MCVDD : 2 ; MDGL : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 18 ; SGG : 4 ; JORB : 1.